

Recommandations aux personnels En cas d'accident d'exposition au sang ou liquides biologiques

1

Immédiatement → Soins locaux

- Piqûre, coupure, morsure**
- Laver abondamment à l'eau et au savon doux
 - Rincer à l'eau du robinet
 - Désinfecter par contact ou immersion pendant au moins 5 min avec du Dakin® à défaut bétadine dermique® ou alcool à 70°C
 - Ne pas faire saigner
-
- Projection sur Muqueuse (bouche, yeux)**
- Laver abondamment au sérum physiologique ou à l'eau de réseau pendant au moins 5 min

2

Dans l'heure → Evaluation du risque

- Prélever le patient source (avec son accord); et envoyer la demande de recherche HIV au laboratoire en URGENCE sur bon Rose
-
- Contacteur**
Le médecin du service
- Rechercher les sérologies antérieures (VIH, hépatites B et C) du patient source ou prescrire de nouvelles sérologies (avec son accord)
- Si médecin absent,**
Nuit, WE,
→ Urgences 51-17
- Procéder à l'évaluation du risque de transmission virale en fonction des circonstances de l'AES et Si nécessaire vous prescrire et délivrer en urgence un traitement contre le VIH
 - Vous prescrire un bilan biologique initial (à réaliser dans la semaine)
 - Rédiger un certificat médical initial d'accident de travail
-
- Prévenir votre cadre**
- Remplir la déclaration d'accident du travail
 - Remplir le questionnaire AES

3

Dans les 24 H → Déclaration d'accident

Adresser la Déclaration d'accident du travail et le certificat médical à la DRH

4

Dans les 7 J → Bilan et Rendez vous

Faire votre bilan sanguin et contacter le service de santé au travail (62-06) qui va effectuer le suivi des sérologies VIH, VHC et VHB